

N° 98

Loire-Atlantique

loire-atlantique.fr

Le magazine du Département - novembre 2010

NOUVEL AÉROPORT > P13

Un engagement pour l'avenir

À LA RENCONTRE... > P8

Des auditions filmées pour les jeunes victimes

LE POINT SUR... > P10

Demain, entreprendre autrement

L'image tient parole

Des auditions filmées sont proposées aux mineurs victimes d'agressions ou de violences sexuelles, au CHU de Nantes. Parce que « redire, c'est revivre le traumatisme », il faut éviter la répétition chez ces enfants abusés.

Maltraitance, sévices sexuels, abus... Tout part d'un constat indiscutable : l'enfant ou l'adolescent qui a été violenté au plus profond de lui-même, dans son corps et dans son psychisme, mérite une attention particulière en raison de la faiblesse de ses moyens de défense et de sa vulnérabilité. Ainsi, depuis le printemps dernier, les auditions de ces jeunes victimes peuvent être filmées, au CHU de Nantes. Ces séances sont organisées dans un lieu d'accueil spécialement aménagé et équipé, dans le service des consultations de pédiatrie.

Un moment difficile

Des jeux, des poupées, des petites voitures. Dans cette pièce insonorisée, tout est fait pour mettre l'enfant en confiance. Seule une discrète caméra nous rappelle la véritable mission de cet endroit, mis à la disposition de la police et de la gendarmerie. Pour Michelle Meunier, vice-présidente du Conseil général déléguée à l'enfance et aux familles, « *L'enfant, pour qui l'audition reste un moment difficile, évite ainsi de devoir entrer dans un commissariat ou une gendarmerie et de s'y trouver mêlé à d'autres victimes, ou à des prévenus* ».

Chaque année, en Loire-Atlantique, environ 700 enfants sont dans une situation de risque ou de danger telle qu'elle nécessite une mesure judiciaire de protection.

Ces séances sont organisées sur décision du procureur de la République. C'est un représentant des forces de l'ordre, travaillant régulièrement avec les plus jeunes, qui interroge l'enfant. Derrière une glace sans tain, un enquêteur retranscrit les propos.

Lieu calme et serein

Il existe une quarantaine d'unités de ce type en France, et cela fait dix ans que ce service existe à Saint-Nazaire. « *Nous avons déjà entendu près de 1 000 enfants* », raconte Anne Groleau, assistante sociale et coordinatrice de l'unité

médico-judiciaire du centre hospitalier nazairien. « *L'audition de l'enfant est dans un premier temps préparée, et de nombreux professionnels peuvent intervenir : un pédopsychiatre, un psychologue, une puéricultrice... L'entretien préalable a pour objectif de rassurer l'enfant. Jamais on n'aborde avec lui les faits, on s'en tient à ses ressentis.* » Le déroulement de cette audition est quant à lui enregistré avant d'être placé sous scellés. « *Ce témoignage a une valeur juridique incontestable. Cette méthode évite que l'enfant ne soit interrogé à plusieurs reprises et ne doive répéter, encore et encore, son calvaire* », ajoute Xavier Ronsin, procureur de la République auprès du tribunal de grande instance de Nantes.



Lorsqu'un mineur est présumé victime de violences sexuelles, il est entendu par les services d'enquête, et la loi de mars 1998 prévoit que cette audition peut être filmée et enregistrée.

© P. Pouch

Le Conseil général soutient le fonctionnement des unités "enfance en danger" à Nantes et Saint-Nazaire en cofinançant des postes de puéricultrice, assistant social et psychologue.



Limiter les récits

« C'était important de créer un espace où les jeunes enfants puissent immédiatement se sentir en confiance pour parler », explique le docteur Georges Picherot, chef de service de pédiatrie du CHU de Nantes. Avec le docteur Nathalie Vabres, coordinatrice de l'unité d'accueil des enfants en danger, Georges Picherot a beaucoup œuvré à la création de cette unité au sein de l'hôpital, avec le soutien du Conseil général, de l'agence régionale de santé, du tribunal de grande instance, et de l'association La voix de l'enfant. Pour sa

En 2009, la veille "enfance en danger" du Conseil général a reçu 2 898 alertes sur des situations préoccupantes pour des enfants du département.

directrice, Martine Brousse, « cette première audition est capitale, elle permet de préserver l'enfant des traumatismes de l'enquête. Lorsque l'enfant doit répondre à de très nombreuses questions, parfois répétitives, il peut avoir le sentiment que sa parole est mise en doute, ou se sentir responsable et finir par douter de la sincérité de son propre témoignage. L'enregistrement limite le nombre d'auditions et facilite son expression, tout en permettant d'y déceler les éléments non verbalisés et de les mémoriser pour la procédure. »

Récit d'après des faits réels

Fleur a onze ans, et sur les conseils d'une copine, elle vient se confier à l'assistante sociale de son collègue. Elle a subi, durant trois ans, des agressions sexuelles de la part d'un proche de la famille. Elle n'en avait jamais parlé à personne, jusqu'à cette conversation avec sa meilleure amie qui avait réussi la convaincre de franchir le pas. Face à l'assistante sociale, son cœur bat à la chamade. « Rassure-toi, le délai de prescription ne court qu'à compter de ta majorité. Même si les derniers faits remontent à deux ans, tu peux encore porter plainte. » À la brigade de gendarmerie, la vue des uniformes impressionne Fleur. La gendarme la rassure : « Tu sais, ce qui s'est passé est grave, et ton audition peut faire l'objet d'un enregistrement sonore ou audiovisuel. Mais c'est à toi de décider. ». Fleur accepte. Le parquet est avisé. Rendez-vous pris au CHU, c'est une puéricultrice qui accueille Fleur, elle lui explique ce qui va se passer et lui fait visiter les lieux. L'endroit est accueillant, convivial. « On se croirait dans une chambre d'enfant », dit Fleur, prise en charge par un psychologue. On y est. Fleur est invitée à entrer dans une petite pièce. Au milieu se trouvent une table basse et deux fauteuils. De l'autre côté, une caméra sur pied et un micro enregistrent ses faits et gestes. Les personnes se présentent, puis la parole est donnée à Fleur qui elle aussi se présente. On lui demande de raconter pourquoi elle est là. Un récit bouleversant commence. Fleur s'interrompt à plusieurs reprises. La gendarme sollicite en effet des détails, pour comprendre les aspects les plus obscurs et pour vérifier le sens des mots qu'elle emploie. Dans la pièce voisine, un écran retransmet la scène. L'entretien se termine, la gendarme félicite Fleur pour son courage, la jeune fille semble apaisée. Un procès-verbal est imprimé, et la vidéo est placée sous scellés en vue d'être utilisée pour l'instruction ou le jugement. Lors du procès, la petite Fleur pourra être absente. C'est à la justice de faire son travail, et à Fleur de se reconstruire.